



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt et unième session

Rome, 27-31 mars 2017

**Évaluation de la contribution de la FAO à la réduction
de la pauvreté rurale (OS 3)**

Réponse de la Direction

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Dan Gustafson
Directeur général adjoint (Programmes)
Tél. +39 0657056320

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



ms545

1. La Direction de la FAO accueille avec satisfaction l'évaluation de l'objectif stratégique 3 de la FAO – Réduire la pauvreté rurale. Cette évaluation fournit une analyse utile de la situation actuelle s'agissant du Programme et de sa mise en œuvre au niveau régional et dans les pays, et donne un schéma directeur pour continuer à améliorer le ciblage et les interventions de la FAO en matière de réduction de la pauvreté, et à intégrer cette dernière de façon systématique dans le programme de travail de l'Organisation. La Direction souscrit totalement à cinq des six (6) principales recommandations émises par l'équipe d'évaluation. Elle est convaincue que les ODD, et notamment le premier, offrent une plate-forme idéale pour renforcer et intégrer le travail mené par l'Organisation en faveur de la réduction de la pauvreté aux niveaux mondial, régional et national. Par ailleurs, la Direction estime que la FAO est la mieux placée pour mettre en avant les complémentarités entre l'ODD 1 (élimination de la pauvreté) et l'ODD 2 (élimination de la faim), lesquels sont intimement liés.

2. Comme cela a été souligné par l'équipe d'évaluation, même si l'un des trois objectifs mondiaux de la FAO est l'élimination de la pauvreté, le potentiel en matière de réduction de la pauvreté pourrait être encore bien plus explicitement mis en valeur dans le programme de travail de l'Organisation, lequel a été traditionnellement axé sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim, ainsi que sur des aspects plus techniques liés à la production durable et à la gestion des ressources naturelles. En ce sens, l'objectif stratégique 3 peut être considéré comme un domaine de travail quelque peu «nouveau» pour l'Organisation, compte tenu de l'ensemble des défis et possibilités connexes qui l'accompagnent, notamment en ce qui concerne la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'adhésion, à l'intérieur comme à l'extérieur de la FAO. Cet aspect est particulièrement important pour la mobilisation des contributions volontaires nécessaires pour atteindre les buts fixés dans l'objectif stratégique 3, dans un contexte où les partenaires fournisseurs de ressources sont moins au fait du rôle et des contributions de la FAO dans ce domaine de travail. À cet égard, le rapport constate la nécessité d'adopter une large approche intersectorielle, cohérente avec la théorie du changement révisée associée à l'objectif stratégique 3, telle que présentée dans le PMT 2018-2021¹, et avec les intérêts des pays, pour pouvoir élargir la portée des programmes et des projets qui ciblent et servent explicitement les populations pauvres au-delà des domaines «traditionnels» de la FAO, et parvenir à réaliser les ODD.

3. Compte tenu de la combinaison de capacités techniques de l'Organisation, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, il est évident que le portefeuille d'activités de l'Organisation pour le PS 3 s'équilibre autour des questions liées à l'accès aux ressources, aux technologies et aux marchés, ainsi qu'à l'autonomisation, dans le contexte d'une production agricole (culture végétale, élevage, pêche et forêts) durable («Résultante 1»). Cela ne diminue en rien l'importance d'une approche plus large de la réduction de la pauvreté et des contributions essentielles de la FAO dans les domaines de l'emploi rural («Résultante 2») et de la protection sociale («Résultante 3») dans le cadre des transformations en cours dans les zones rurales. De fait, l'intérêt de l'approche adoptée par la FAO en matière de réduction de la pauvreté rurale dans l'objectif stratégique 3 est de mettre en avant la nécessité de relier le programme de travail de l'Organisation dans l'agriculture durable et les chaînes de valeur inclusives à l'emploi rural décent et à la protection sociale, au sein de larges stratégies de réduction de la pauvreté rurale et de développement rural, afin d'optimiser la contribution de la FAO à l'ODD 1. S'agissant des résultantes 2 et 3, la FAO a pleinement conscience que le seul moyen d'avoir un impact durable est d'exploiter la valeur ajoutée de l'Organisation dans le cadre d'une collaboration intensive avec d'autres acteurs du développement pour contribuer aux processus et programmes conduits par les pays. Comme le souligne à juste titre le rapport d'évaluation, si la FAO veut œuvrer efficacement à la réduction de la pauvreté, elle ne doit pas s'en tenir au programme d'action pour le développement agricole.

4. Pour la Direction, l'évaluation montre et justifie la nécessité pour la FAO de renforcer le ciblage de son programme de réduction de la pauvreté et de s'assurer qu'il est exploité et intégré dans le programme de travail de l'Organisation. Dans la même veine, la FAO a conscience que ce

¹ C 2017/3, paragraphes 200 à 222.

programme peut être un moyen très efficace de renforcer et de développer les partenariats stratégiques. La FAO devrait intensifier et élargir son engagement de haut niveau dans les activités de réduction de la pauvreté rurale aux côtés d'organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, l'OIT, le FIDA et l'OIM, de manière à y faire participer le PAM et le PNUD, et continuer à développer ses partenariats stratégiques avec la société civile et les organisations de producteurs, le secteur privé, le monde universitaire et les institutions de recherche.

5. Si l'on veut porter les résultats au niveau des pays à plus grande échelle, une forte impulsion sera en outre nécessaire pour intensifier et mettre à profit la collaboration de la FAO avec la Banque mondiale, le FIDA et d'autres institutions financières internationales, en s'appuyant sur les compétences techniques disponibles dans le Centre d'investissement de l'Organisation et en continuant d'intégrer ce dernier dans les activités menées au titre du PS 3 et des autres programmes stratégiques. Il s'ouvre également de réelles possibilités de mieux prendre en compte les liens essentiels qui existent entre la réduction de la pauvreté, les ressources naturelles et le changement climatique, en tirant parti de mécanismes tels que le FEM et le Fonds vert pour le climat. Par ailleurs, la FAO encourage une mobilisation des ressources ciblée et personnalisée à tous les niveaux, autour d'un message unificateur fondé sur les ODD.

6. Compte tenu des contraintes liées aux ressources du budget ordinaire, la Recommandation 4 est particulièrement pertinente, et l'équipe chargée du PS 3 s'est déjà étroitement associée à l'élaboration d'une stratégie de promotion et de valorisation de l'image pour ce programme. L'équipe aura ainsi les moyens de mener des actions de sensibilisation, à la fois auprès des partenaires fournisseurs de ressources et au sein de la FAO elle-même, sur le rôle essentiel que le PS 3 joue dans la réalisation des objectifs de l'Organisation. Les mesures actuelles consistent notamment à élaborer des messages standard et des modules de formation en vue de fournir aux acteurs des structures décentralisées des outils de promotion pour la mobilisation de ressources, et à renforcer les capacités de l'équipe en matière d'appui à cette dernière grâce aux services d'un directeur de campagne de promotion, lequel est basé dans la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources et se consacre entièrement au PS 3.

7. L'amélioration du ciblage et l'augmentation de la masse critique et de l'impact des actions de réduction de la pauvreté menées par la FAO au niveau des pays nécessiteront un effort concerté au sein de l'Organisation. L'approche associera un ciblage stratégique amélioré, des partenariats et une mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial, et s'accompagnera d'un renforcement de la communication et des capacités. Compte tenu de la nature décentralisée du processus de prise de décision de la plupart des partenaires en matière de mobilisation de ressources, il est essentiel que les Représentants de la FAO et les autres acteurs clés aient les moyens et la motivation nécessaires pour promouvoir le PS 3 dans le cadre de leurs interactions avec les donateurs. L'ensemble des actions seront menées par l'équipe chargée de la gestion du PS 3, sous la houlette du Directeur général adjoint (Programmes) et avec l'appui de la direction régionale et sous-régionale, des autres équipes chargées des programmes stratégiques, du Bureau de la communication de l'Organisation, du Bureau des ressources humaines, ainsi que du Bureau de l'appui à la décentralisation. Elles nécessiteront en outre l'appui du Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles), qui permettra de puiser dans toute la diversité des compétences techniques et d'élaborer des approches sur mesure de la réduction de la pauvreté avec l'aide de l'ensemble des réseaux techniques de la FAO.

8. Enfin, la Direction de la FAO espère améliorer le ciblage et la pertinence de ses activités en matière de réduction de la pauvreté et lancer des interventions à un niveau plus stratégique dans les pays, et susciter une plus grande reconnaissance du rôle important de catalyseur que peut jouer l'Organisation en aidant les gouvernements à honorer leurs engagements au regard des ODD, sans perdre de vue aucun des liens essentiels entre ces derniers, ni la nécessité d'une interaction entre les différents ministères gouvernementaux, et notamment, mais non exclusivement, ceux de l'agriculture.

Matrice de la réponse de la Direction à l'évaluation de l'objectif stratégique 3: Réduction de la pauvreté rurale

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
Recommandation 1: La FAO devrait retenir un nombre limité de pays qui réunissent les conditions nécessaires à l'obtention de résultats significatifs au moyen d'une approche multisectorielle de la réduction de la pauvreté, afin de démontrer l'efficacité de cette approche.	Partiellement acceptée Durant l'année écoulée, d'intenses efforts ont été déployés de concert dans les cinq programmes stratégiques pour, d'une part, axer en priorité le programme de travail sur un nombre limité de pays en vue d'obtenir des résultats significatifs et, d'autre part, pour étoffer les initiatives multisectorielles menées conjointement par les différents programmes stratégiques. La FAO convient cependant de la nécessité de centrer encore davantage les approches multisectorielles de la réduction de la pauvreté sur un plus petit nombre de pays, un processus qui est déjà amorcé. Ce ciblage concerne les pays où les résultats peuvent être portés à plus grande échelle, mais ne doit pas détourner l'attention de ceux qui connaissent une très grande pauvreté, et dans lesquels la FAO peut changer les choses à condition d'investir sur le long	1.1) Retenir un nombre limité de pays qui réunissent les conditions favorisant l'obtention de résultats au moyen d'une approche multisectorielle et apporter un appui ciblé à l'aide des différentes équipes chargées des programmes stratégiques, en privilégiant les pays sur lesquels les initiatives régionales se concentrent et ceux dans lesquels les activités de la FAO ont déjà atteint une masse critique.	Équipe chargée du PS 3, avec les autres équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional	Fin 2017	Non
		1.2) Réfléchir à de nouvelles initiatives multisectorielles pouvant être menées conjointement par les différents programmes stratégiques au niveau des pays, et étoffer les initiatives existantes, telles que les programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition et le Programme Faim Zéro (PS 1-PS 3), les systèmes de protection sociale réactifs aux chocs (PS 3-PS 5), les initiatives liées aux migrations (PS 3-PS 5), les chaînes de valeur/systèmes alimentaires inclusifs (PS 3-PS 4) et les programmes en faveur de l'emploi décent et de l'amélioration des moyens d'existence dans l'agriculture (PS 3-PS 2).	Équipe chargée du PS 3, avec les autres équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional	2018-2019	Non

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
	terme. La FAO s'appuiera sur les principales possibilités qui s'offrent à elle, notamment celles mises en évidence par l'équipe d'évaluation.				
Recommandation 2: La FAO devrait s'assurer qu'une analyse de la pauvreté est effectuée dans les pays couverts par les programmes et que, à partir de cette analyse, des approches favorables aux pauvres associées à des théories du changement sont intégrées dans la conception des programmes et des projets des pays.	Acceptée L'intégration des ODD dans le PMT de la FAO donne la possibilité de formuler plus clairement les contributions des programmes stratégiques et de les aligner plus étroitement sur les plans et stratégies des pays. Elle offre également un moyen important d'explicitier l'impact en matière de réduction de la pauvreté des autres programmes stratégiques et du programme de travail technique élargi de la FAO. Comme le souligne à juste titre le rapport, cela nécessite une analyse précise de la pauvreté lors de la formulation des CPP, des programmes et des projets des pays, et une théorie du changement définissant clairement comment le programme de travail de la FAO débouchera sur une réduction de	2.1) Le Département du développement économique et social (ES), en collaboration avec le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux (CB), et l'équipe de gestion du PS 3, les autres équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional, établiront une méthode analytique appropriée pour déterminer les principaux facteurs de pauvreté et les obstacles à la réalisation des ODD 1 et 2, axée notamment sur la définition des liens entre la faim, la pauvreté rurale, l'alimentation et l'agriculture durables, la création de revenus non agricoles, la résilience face aux menaces et aux crises, les migrations et le changement climatique. Un accent particulier sera placé sur le lien entre changement climatique et pauvreté, et notamment sur les composantes de prévention, d'adaptation et d'atténuation. Il s'agira notamment d'étudier les questions spécifiques liées à la protection sociale, aux migrations, à la résilience au changement climatique et à l'emploi des jeunes. Dans le	SDG-ES, SDG-CB et l'équipe chargée du PS 3, avec les autres équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional	Mi-2018	Non

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
	la pauvreté rurale, notamment en ce qui concerne les domaines spécifiques de la protection sociale, de l'accès et de l'emploi des jeunes et leurs cibles connexes dans les ODD. La FAO, par des actions aux niveaux régional et national, aidera les pays à identifier et clarifier les besoins en matière d'appui et les liens pertinents avec les programmes stratégiques de la FAO, dans le contexte des engagements pris au regard des ODD. Cela donnera une base à partir de laquelle on pourra renforcer la sensibilisation et l'adhésion dans l'ensemble des pays, régions et programmes stratégiques s'agissant des liens avec la réduction de la pauvreté et de l'importance d'intégrer une analyse de la pauvreté dans la formulation des CPP et des projets et programmes nationaux.	cadre de la mise au point de la méthode, il conviendrait de proposer des outils d'analyse et d'appui à l'élaboration des politiques pour aider les pays à s'attaquer aux principales causes de la pauvreté rurale et de la faim dans les zones rurales et à améliorer le ciblage.			
		2.2) Donner des indications aux pays en vue de l'intégration d'une analyse de la pauvreté dans le processus de CPP, ainsi que dans la formulation des programmes et des projets, en fonction de l'approche analytique élaborée par le Département du développement économique et social (ES) et le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux (CB).	Équipe chargée du PS 3, TCS, TCI et OSP avec ESD et CBD	Mi-2018	Non
		2.3) Tous les programmes stratégiques analyseront de manière systématique les aspects liés à la pauvreté, à l'inégalité des revenus, à l'autonomisation, à l'égalité des sexes, au travail décent, à la protection sociale et au ciblage de la pauvreté dans la formulation des CPP, des programmes et des projets, le cas échéant.	Chefs de programme stratégique, chefs de programme stratégique au niveau régional et Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles), avec l'appui d'ESD, de CBD et de l'équipe chargée du PS 3	2018-2019	Non

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
		2.4) La FAO déterminera s'il est envisageable de demander des évaluations de la pauvreté dans le cadre des Directives relatives à la gestion environnementale et sociale applicables aux programmes et aux projets.	Directeur général adjoint (Programmes), avec l'équipe chargée du PS 3 et les autres équipes chargées des programmes stratégiques	Fin 2017	Non
Recommandation 3: La FAO devrait élaborer un programme de renforcement des capacités des bureaux de pays sur les thèmes du PS 3, à partir d'une analyse ciblée des compétences nécessaires; elle devrait en outre définir clairement la manière dont les responsables concernés – comme les Représentants de la FAO et les directeurs de programme – doivent mettre en œuvre ces capacités dans le cadre	Acceptée La FAO tirera parti de ses réseaux techniques et du réseau du Programme de la communauté des représentants de la FAO, ainsi que des mécanismes connexes, pour renforcer les capacités eu égard aux principales lacunes relevées au niveau décentralisé dans les connaissances et les compétences relatives aux domaines de travail du PS 3. La FAO va améliorer son programme de développement des capacités afin de renforcer les compétences techniques, notamment en ce qui concerne le ciblage de la pauvreté et de l'égalité des sexes, le lien entre changement climatique et pauvreté, et d'autres domaines dans lesquels des lacunes ont été constatées dans les bureaux	3.1) Mener une évaluation des besoins en compétences du personnel (au Siège et dans les bureaux décentralisés) sur les questions liées à la réduction de la pauvreté, notamment sur les principales composantes de la théorie du changement énoncée par la FAO (accès/emploi/protection sociale/stratégies multisectorielles pour la réduction de la pauvreté). 3.2) À partir de l'évaluation des besoins en compétences et en s'appuyant sur les initiatives existantes, élaborer un programme de renforcement des capacités, en exploitant le plus possible les plateformes de partage des connaissances déjà en place, comme les réseaux techniques de la FAO et le réseau du Programme de la communauté des représentants de la FAO, afin d'assurer une large diffusion de l'information, de mettre en évidence les liens et de renforcer l'adhésion au sein des différents domaines techniques de la FAO.	Équipe chargée du PS 3, avec OHR et OSD Équipe chargée du PS 3 et OHR, avec OSD, les autres équipes chargées des programmes stratégiques, le Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles) et ES	Fin 2017 Mi-2018	Non Oui

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
	veiller à identifier, dans toute la mesure possible, les potentialités, et notamment de nouvelles sources de financement au sein des organismes donateurs, et à tirer parti de mécanismes tels que le FEM et le Fonds vert pour le climat, qui permettent de mieux intégrer le lien entre changement climatique et pauvreté.	les politiques et les activités et dans les approches multisectorielles.	stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional		
Recommandation 5: La FAO devrait intensifier sa collaboration avec les partenaires stratégiques afin de porter les actions à plus grande échelle et d'obtenir des résultats concrets au regard des ODD pertinents.	Acceptée La FAO participe à de nombreux partenariats avec des organismes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, dans les domaines relevant du PS 3. La FAO maintiendra son engagement à haut niveau avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires stratégiques afin de tirer le meilleur parti des approches complémentaires dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté, notamment au niveau des pays. La FAO va également renforcer son action aux côtés des institutions financières internationales, en étroite collaboration avec la Division du	5.1) Tirer parti de la formulation des CPP existants et des actions connexes de mobilisation de ressources, élargir l'engagement stratégique à des domaines autres que l'agriculture, en travaillant avec des ministères (tels que les ministères du développement social, du développement rural, du travail, de l'égalité des sexes, de la planification) et des partenaires (comme l'OIT, l'UNICEF, ONU-Femmes, le DFID, le PNUD, le FIDA et LE PAM) qui contribuent à la réduction de la pauvreté rurale.	Bureaux de pays, avec les chefs de programme stratégique au niveau régional, OPC, l'équipe chargée du PS 3 et les autres équipes chargées des programmes stratégiques	2018-2019	Non
		5.2) Entretenir en permanence un dialogue de haut niveau avec l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 dans le cadre des ODD, et avec les organismes ayant leur siège à Rome, en vue de renforcer les synergies dans le programme de développement et de tenir compte de la	ODG et l'équipe chargée du PS 3, avec le Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles) et ES	2018-2019	Non

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
	Centre d'investissement (TCI), afin d'exploiter plus efficacement la contribution de l'Organisation à l'ODD 1, ainsi qu'aux côtés des acteurs non étatiques, notamment la société civile, les organisations de producteurs et le secteur privé.	valeur ajoutée de chaque organisation dans le cadre de l'élaboration de programmes / projets conjoints destinés à aider les pays à atteindre les ODD. 5.3) Collaborer stratégiquement avec les banques de développement afin d'élaborer des stratégies d'investissement qui ont un impact plus important en matière de réduction de la pauvreté et qui prennent en compte l'accès des plus pauvres aux ressources naturelles, aux marchés et aux technologies, la création d'emplois, la protection sociale et les politiques sectorielles.	TCI et TCS, avec l'équipe chargée du PS 3	Fin 2018	Non
Recommandation 6: La FAO devrait déterminer les approches liées au PS 3 qui offrent le plus grand impact potentiel en matière d'égalité des sexes, et veiller à ce qu'elles soient dûment prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des interventions du PS 3.	Acceptée La FAO va intensifier ses actions de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en milieu rural dans les interventions en matière de réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur les activités menées au titre de l'ensemble des résultantes du PS 3, ainsi que sur des approches qui ont fait leurs preuves et qui sont à même d'apporter les transformations nécessaires pour combler l'écart de développement entre les hommes et les femmes, et entre	6.1) Continuer à renforcer les capacités analytiques afin d'intégrer systématiquement les considérations de parité hommes-femmes dans l'analyse de la pauvreté et dans l'évaluation de l'impact des programmes de réduction de la pauvreté. 6.2) Déterminer au sein du programme de travail de la FAO les approches qui offrent de bons résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en milieu rural, et les promouvoir aux niveaux régional et national afin de porter les actions à plus grande échelle, notamment dans le cadre du CSC.	ESD et CBD, avec les équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional ESP, avec les autres équipes chargées des programmes stratégiques et les chefs de programme stratégique au niveau régional	Mi-2018 Fin 2017	Non Non

Recommandation de l'évaluation a)	Réponse de la Direction b) Acceptée , partiellement acceptée ou rejetée	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet c)	Unité responsable d)	Calendrier e)	Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) f)
	les garçons et les filles. Cela nécessitera une adhésion et une collaboration de tous les acteurs des programmes stratégiques, à tous les niveaux de l'Organisation.	6.3) Élaborer une composante pour les interventions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en milieu rural dans le programme de renforcement des capacités (voir l'action 3.2).	ESP, avec l'équipe chargée du PS 3 et OHR	Mi-2018	Non